

LE COMBAT SOCIAL

FO 49



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

N° 1 — Janvier 2008

Prix : 1,00 €

Déposé le 16 Janvier 2008

Bulletin de l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire

<i>Sommaire</i>	
Editorial	1
<i>Document</i> Lettre du Président de la République	2
Pour les revendications !	2-3
<i>Affichette</i>	4

Encart *TRACT:*

*Grève et manifestations
Interprofessionnelles*

le Jeudi 24 Janvier 2008

Etiquette
Adresse Adhérent

Collaborer ou résister ...

La vague de mesures pour imposer la réduction du coût du travail, sous toutes ses formes, et la tentative du Président de la République d'y associer les confédérations syndicales, ont conduit notre confédération à appeler l'ensemble des salariés (actifs et retraités) du privé comme du public à manifester solidairement le Jeudi 24 Janvier 2008 pour l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites et minima sociaux.

Ainsi, face à cette situation exceptionnelle, et confortée par le Congrès Confédéral de Lille en Juin 2007, notre confédération prend ses responsabilités.

Cette initiative interprofessionnelle exprime simplement la mise en œuvre de la liberté syndicale, mais également de l'indépendance syndicale.

Aujourd'hui, et plus que jamais, alors que tout augmente sauf les salaires et pensions, tout se concentre dans le coût du travail :

- la mise en cause du S.M.I.C., le blocage des conventions collectives, individualisation des salaires pour les fonctionnaires ...

C'est la réduction du pouvoir d'achat des salaires !

- la revalorisation de 1,1 % seulement des retraites au 01 Janvier 2008 en application des mesures BALLADUR de 1993

C'est la réduction du pouvoir d'achat des retraites !

- le démantèlement de la protection sociale, des services publics, des droits collectifs, le développement de la flexibilité et de la précarité expriment cet objectif de réduction du coût du travail fixé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le gouvernement.

Mais rien n'est inéluctable !

En confirmant les revendications et en appelant à la mobilisation interprofessionnelle, FORCE OUVRIERE fait le choix de la résistance. Tous les militants, avec leur syndicat, doivent y prendre leur place.

Angers, le 11 Janvier 2008

Daniel JURET

Journal tiré à l'Union Départementale C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire

14, place Louis Imbach — 49100 ANGERS

☎ 02 41 25 49 60 ☒ 02 41 25 49 61 ✉ udfo49@force-ouvriere.fr — inscrit à la CPPAP n° 0710507442 —

Directeur de publication : Daniel JURET

document ... document ... document ... document ... document ...

■ Le Président de la République a adressé le 21 Décembre 2007, un courrier aux responsables des confédérations syndicales et des organisations patronales rappelant les « procédures » annoncées dans le cadre de la « Conférence Sociale » du 19 Décembre. Il s'agit d'une véritable feuille de route de « l'agenda social 2008 » présentée sous la forme d'une véritable consensus, ordonné par la loi de modernisation du dialogue social. Pour simplifier : pour une issue connue sur chacun des thèmes, l'objet de la démarche est de répartir les rôles en associant les organisations à leur mise en œuvre ! Face à ce système d'intégration connu sous le nom de corporatisme, l'affirmation de la liberté syndicale et des revendications le 24 Janvier est la première des réponses salutaires.

« La réunion que j'ai tenue avec vous le 19 Décembre, en présence du Premier Ministre et des ministres concernés, est une première dans notre pays. Elle nous a permis d'identifier ensemble, Etat, syndicats et patronat, les principaux thèmes à l'ordre du jour de l'agenda social 2008 dans les domaines de l'emploi, du pouvoir d'achat et des relations sociales. Pour chacun de ces thèmes, nous avons défini un calendrier et une méthode de travail. Je suis heureux que cette réunion ait été constructive. En effet, je suis convaincu que les changements, dont notre pays a besoin, ne peuvent réussir que dans un cadre concerté. (...)

Comme convenu, lors de notre réunion, il m'a semblé utile de vous confirmer par écrit les procédures dont nous sommes convenus. Le Premier Ministre veillera à ce que le gouvernement les mette en œuvre dans les meilleures conditions. Suivant les thèmes, deux cas de figure ont été retenus : la négociation nationale interprofessionnelle : Si un accord est conclu entre partenaires sociaux, le gouvernement en assurera la transposition dans des projets de loi, qu'il soumettra au Parlement. Si un accord ne peut être trouvé, il sera alors utile que vous puissiez nous transmettre un relevé de conclusions recensant les points de consensus et de désaccord. Sur cette base, et après vous avoir consulté, le gouvernement élaborera un projet de loi dont il aura la responsabilité ; la concertation préalable avec les partenaires sociaux : Après cette concertation, le gouvernement adoptera ou proposera au Parlement les dispositions nécessaires. Il a été convenu que les thèmes suivants relevaient de la négociation nationale interprofessionnelle. S'agissant de la modernisation du marché du travail, vous m'avez indiqué que les dernières réunions de négociation entre syndicats et patronat étaient prévues les 9 et 10 Janvier. En cas d'accord, le Ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité invitera les organisations signataires à le rencontrer autour du 15 Janvier pour qu'elles lui fassent part de leurs conclusions. Les questions relatives au développement de la négociation collective (représentativité des organisations, conditions de validité des accords, dialogue social dans les P.M.E.) relèvent également de la négociation entre partenaires sociaux. Vous m'avez dit votre intention de commencer cette négociation le 24 Janvier prochain. (...)

A noter que sur les sujets particuliers de la certification et de la publication des comptes des organisations, qui relèvent de sa responsabilité, le gouvernement proposera des dispositions au Parlement. (...)

Concernant la fusion des réseaux de l'ANPE et des ASSEDIC, le projet de loi présenté par le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, sera adopté par le Parlement d'ici février. Il reviendra ensuite au gouvernement de prolonger la concertation pour en garantir la mise en œuvre effective. (...)

Enfin, le gouvernement s'engage à vous consulter et à prendre en compte vos observations pour préparer et suivre le volet social de la Présidence Française de l'Union Européenne. (...)

J'ai conscience que ce programme est chargé mais l'ampleur des chantiers que nous engageons ensemble est à la hauteur des besoins de notre pays et des attentes de nos concitoyens. »

Nicolas SARKOZY



POUR LES REVENDICATIONS !

► POUR L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES, DES RETRAITES ET DES MINIMA SOCIAUX

2,6 % d'évolution officielle des prix sur les 12 derniers mois, alors que de nombreuses augmentations se poursuivent à compter du 1er Janvier (gaz, essence ...) !

Face à cela,

- la mise en cause du S.M.I.C., dont l'évolution dépendrait d'une commission « indépendante », aggraverait encore la situation
- la nouvelle année blanche (0 %) en 2007 pour les fonctionnaires, ce qui porte à plus de 8 % la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 pour tous les fonctionnaires, prépare l'individualisation de la rémunération. (le déroulement de carrière individuel, les mesures catégorielles seraient intégrées dans un hypothétique calcul de maintien du pouvoir d'achat individuel)
- le blocage des discussions conventionnelles dans le secteur privé, le tassement des grilles hiérarchiques dans la quasi-totalité des conventions collectives, mais également le développement de la part individualisée dans l'évolution du salaire, viennent réduire le niveau des salaires, au regard des qualifications, des responsabilités professionnelles, de l'évolution de la productivité.

► POUR LE RESPECT DE LA DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL

Les circonvolutions sur le maintien du « principe » de la durée légale du travail, c'est-à-dire du seuil de déclenchement des heures supplémentaires, masquent la réalité : entreprise par entreprise (pour reprendre la formulation de M. THIBAULT pour faire passer la contre-réforme des régimes spéciaux de retraite) un accord majoritaire pourra permettre aux patrons de déroger à cette durée légale !

Chantage à l'emploi, aux salaires ... avec cette possibilité de déroger au Code du Travail, c'est l'ouverture à la flexibilité qui est offerte aux patrons !

C'est l'instrument du « *Travailler plus pour gagner moins* » !

C'est aussi une prolongation de la loi du 4 mai 2004 qui a instauré le principe majoritaire dans la négociation collective, en permettant aux branches professionnelles de choisir une majorité d'adhésion à la place de l'opposition majoritaire, « principe majoritaire » revendiqué par Messieurs THIBAULT et CHEREQUE, qui est le principal instrument de la déréglementation sociale !

F.O. revendique le respect de la durée légale du travail, « d'ordre public », c'est-à-dire qui s'impose à tous !

► RETRAITES : PAS D'ALLONGEMENT AU-DELÀ DE 40 ANNUITÉS (160 TRIMESTRES), pour le retour à 37,5 ans pour tous Public – Privé, aux 10 meilleures années et à l'indexation sur les salaires.

Le gouvernement l'a annoncé, après avis du Conseil d'Orientation des Retraites, la retraite à taux plein nécessitera 41 ans (164 trimestres) en 2012, soit 1 trimestre supplémentaire par année à compter de 2009, puis 41,5 ans (166 trimestres) en 2016 et 2020.



POUR LES REVENDICATIONS !

Cette décision est prise en application de l'article 5 de la loi de 2003 qui définit le nombre de trimestres nécessaires en fonction de l'évolution de l'espérance de vie.

Chacun se souvient de la place prise par M. CHEREQUE et la C.F.D.T., dans l'élaboration de cette contre-réforme scélérate qui conduit à réduire le niveau des pensions servies aux retraités !

Déjà, la mise en œuvre des dispositions BALLADUR de 1993, dans le secteur privé conduit à une réduction de plus de 20 % du niveau des pensions par la combinaison de trois mesures :

- Passage de 37,5 ans à 40 ans
- Base de calcul sur les 25 meilleures années (au lieu des 10)
- Indexation sur les prix (au lieu des salaires) qui conduit notamment au 1,1 % au 1er Janvier 2008 (compte tenu d'un trop perçu !)

L'objectif est clair : avec un nouvel allongement à 41 ans, l'ampleur des décotes (pour carrières incomplètes et notamment les femmes) viendrait encore réduire les retraites !

C'est intolérable !

Pour améliorer le niveau des pensions, F.O. revendique la remise en cause des décrets BALLADUR, et pour cela, rejette tout nouvel allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein !

► POUR LE RETOUR A UNE SÉCURITÉ SOCIALE SOLIDAIRE ET ÉGALITAIRE

Les nouvelles franchises médicales (0,50 € par boîte de médicament, par acte paramédical, 2,00 € pour les transports, la pénalisation des assurés consultant « hors parcours de soins » : viennent consacrer l'évolution d'une Sécurité Sociale, transformée en socle minimum.

C'est la mise en œuvre d'une individualisation, favorable aux assureurs complémentaires (qui pourront se développer dans le marché de la santé), qui laisserait sur le bord de la route tous ceux qui n'auraient pas les moyens.

En faisant peser le financement sur les malades, cette décision rompt le lien de solidarité entre les biens portants et les malades !

Cette décision c'est la poursuite du démantèlement de la Sécurité Sociale !

► CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Au nom de la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques), directement mis en œuvre en application des décisions de l'Union Européenne, les suppressions de postes, les restructurations, les privatisations viennent disloquer la « colonne vertébrale » de l'organisation républicaine.

Enseignement, hôpitaux, service postal ... tous les secteurs sont mis en cause :



POUR LES REVENDICATIONS !

- la perspective d'une nouvelle gouvernance dans les hôpitaux, c'est sortir des règles de la fonction publique, c'est généraliser « les partenariats Public — Privé », c'est aggraver le pourcentage des salariés de droit privé et contractuels, c'est imposer aux médecins un encadrement « économique » ...
- la poursuite des fermetures des bureaux de postes, « libéralisation » de la distribution du courrier ... consacrent la privatisation complète de service postal
- suppressions de postes dans l'enseignement, notamment professionnel, désorganisation du fonctionnement des écoles avec la réduction des emplois aidés ...

Ainsi, la « réduction des déficits publics » est le cadre du démantèlement inacceptable de la Fonction Publique !

► ET POUR TOUT CELA « LES CAISSES SERAIENT VIDES » COMME DIT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ?

- les 15 milliards d'euros du « paquet fiscal » généreusement attribués « aux plus riches » auraient pu être utilisés différemment !
- les exonérations patronales de cotisations sociales (65 milliards d'euros en 2005) ne font que croître ! Allègements sur les bas salaires, embauche du 1er salarié, contrats d'apprentissage, d'avenir et de professionnalisation, emplois à domicile ... les possibilités sont multiples pour les patrons ! Les cadeaux aux patrons comme les allègements pour bas salaires compensés par nos impôts auprès de la Sécurité Sociale à 85 % sont encore augmentés pour 2008 ! Et c'est près de 3 milliards d'euros de manque à gagner pour la Sécurité Sociale par an !
- l'assèchement des ressources de la Sécurité Sociale est précisément organisé : la Cour des Comptes a chiffré à 37 milliards d'euros en 2005 le manque à gagner en recettes avec toutes les « niches sociales » (stock-options, participation, intéressement, ...)
- la richesse produite par le travail évolue, mais est de plus en plus inégalement répartie ! Ainsi, dans le P.I.B. (Produit Intérieur Brut) + 30 % entre 2001 et 2006, la part des salaires a chuté de 9,3 % entre 1982 et 2006, soit 0,7 % de plus que la moyenne européenne (ce qui représente tout de même 12 milliards) et 3,5 % de plus que la moyenne des pays du G 7 (les plus grands pays industrialisés).

**GREVE ET MANIFESTATIONS
INTERPROFESSIONNELLES
Jeudi 24 Janvier 2008**



GREVE ET MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Jeudi 24 Janvier 2008

- ▶ Pour l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des minima sociaux
- ▶ Pas d'allongement au-delà de 40 ans, mesure immédiate pour le retour aux 37,5 ans pour tous
- ▶ Pour la défense du Code du Travail et en particulier de la durée légale du travail
- ▶ Pour le retour à une Sécurité Sociale solidaire et égalitaire
- ▶ Contre la fusion A.N.P.E. – U.N.E.D.I.C.
- ▶ Contre le démantèlement de la Fonction Publique

Pour les revendications
Pour la liberté syndicale
Contre le passage en force

GREVE ET MANIFESTATIONS **Jeudi 24 Janvier 2008**

ANGERS

Rassemblement à 10 h 30 - Place Louis Imbach
(en haut de la place, entre le muséum et le restaurant « la laboureur »)

SAUMUR

Rassemblement à 11 h 00 - Place de la Mairie